



# EXTRAIT

du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de la Commune de SOLLIES PONT

**Séance du jeudi 23 avril 2015**

## VILLE DE SOLLIES PONT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 16 avril 2015		
Date d'affichage 16 avril 2015		
Objet de la délibération <i>Pôle services techniques – Antenne administrative et comptable – Délibération sollicitant l'aide du conseil départemental du Var dans le cadre de la programmation 2015</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<b>POUR : 33</b>		
<b>CONTRE : 0</b>		
<b>ABSTENTION : 0</b>		

L'an deux mille quinze, le vingt-trois avril deux mille quinze, à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

### Étaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, DUPONT Thierry, LAURERI Philippe, RAVINAL Danièle, FINO Joseph, LAKS Joëlle, SMADJA Marie-Aurore, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, BELTRA Sandrine, LE TALLEC Jean-Claude, TREQUATTRINI Pascale, PICOT Joël, BORELLI Huguette, RE Daniel, CHAUCHE Dalel, BIAU Joël, DELGADO Alexandra, GANDIN Frédéric, BERTRAND Huguette, ZUCK Bernard, CREMADES Laurence, MERMET-MEILLON Marc, BESSET Monique, BOUTIER Jean-Paul, CHEVROT Régis, CHOLLEY Jocelyne, GRISOLLE René, MAIRESSE Aude, DAVIGNON Jacques.

### Procurations :

CAPELA Marie-Pierre donne procuration à GARRON André,  
MANDON-BONHOMME Céline donne procuration à BOUTIER Jean-Paul.

### Absents :

AUCUN

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, Madame Joëlle LAKS est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Le contrat de territoire est un dispositif d'aide aux communes et EPCI, qui a pour objectif d'assurer un développement équilibré de chaque territoire.

A travers ce dispositif, le département accompagne financièrement les communes et les intercommunalités dans leurs projets de développement, en tenant compte des spécificités de chaque territoire et des objectifs prioritaires.

Le département du Var a octroyé à la commune au cours de l'exercice 2014 une subvention pour le programme du château d'un montant de 232 000 euros pour la première tranche de travaux.

Au titre de la programmation 2015, la commune entend solliciter le concours financier du département pour la deuxième et dernière tranche de cette opération :

Construction d'un pôle administratif et culturel au château (2<sup>ème</sup> tranche)

Montant HT des travaux : 226 300 €

Montant HT des équipements : 35 000 €

Montant total HT de la 2<sup>ème</sup> tranche (travaux + équipements) : 261 300 €

Montant de l'aide sollicitée : 209 000 €

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.3233-1 ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,  
Le conseil municipal,

**à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants**

- **APPROUVE** le projet ci-dessus visé,
- **AUTORISE** le maire à solliciter une participation financière du département, pour le projet ci-dessus visé.
- **AUTORISE** le maire à signer les actes qui en découlent avec le conseil départemental du Var

Les crédits correspondants tant en dépense qu'en recette sont inscrits dans les différents chapitres et articles du budget de l'exercice 2015.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs  
Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON  
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

28 AVR. 2015  
29 AVR. 2015

